

N° DOSSARD

Bulletin d'inscription

30ème Corrida de Nuits Saint Georges

- Course de 900 m École d'Athlé / Poussins — Pas de classements
- Course de 1800 m Benjamins / Minimes
- Course des As (10km) / 1998 et avant (Cadet à V5)

Nom : Prénom :

Année de naissance : Sexe : M F

Licence FFAtléisme N° de licence :

Licence autres fédérations N° de licence :

Club ou Association:

Non licencié (joindre un certificat médical)

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : e.mail :

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport :

Les licenciés FFA, FSGT, UFOLEP, FSCF, FFTRI, FFCO et FFPM devront OBLIGATOIREMENT présenter leur licence.

- Les non-licenciés devront OBLIGATOIREMENT fournir un certificat médical (ou photocopie) de non contre indication à l'athlétisme ou à la course à pédestre en compétition, datant de moins d'un an.

Bulletin à renvoyer accompagné d'un chèque bancaire libellé à l'ordre du Club Sportif Nuiton avant le 9 juillet 2016 à Marie-Thérèse BONVALOT, Rue de Bully - 21420 PERNAND-VERGELESSES.

Fait à Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"
Pour les mineurs, signature des parents

Le :/...../2016

Mercredi 13 juillet 2016

30ème Corrida

De

Nuits - Saint - Georges



Règlement

Article 1 :

ATTENTION, REGLEMENTATION - Article L 231 - 3 du code du sport :

Pour participer à une course à pied en compétition, l'organisateur doit s'assurer que les participants :

- Sont titulaires soit d'une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Loisir option running, pass'running), Triathlon, FFCO, FFPM, FSGT option Athlé, UFOLEP option Athlé, FSCF option Athlé. OU

- Sont en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (ou copie).
Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la non-contre indication médicale.

Pour les catégories Ecole d'Athlé et Poussin, le certificat médical ne sera pas exigé du fait qu'il n'y aura pas de classement individuel, conformément à la réglementation. Néanmoins, à l'arrivée des courses, les enfants recevront une médaille souvenir et un cadeau.

Il est expressément rappelé que les coureurs participent aux courses sous leur propre responsabilité.

Article 2 : Les parcours - 3 courses

Courses	Distances	Années	Horaires
École d'Athlé - Poussins :	900 m	2005 à 2009	19 h 30
Benjamins - Minimes :	1800 m	2001 à 2004	19 h 45
Course des As :	10 Km	1999 et avant	20 h 30

Article 3 : Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de GROUPAMA Assurances.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- ☞ d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé ;
- ☞ d'accident provoqué par le non respect du code de la route ;
- ☞ de perte ou de vol d'objets ou de matériel.

Article 4 : Secours

Un médecin sera présent pendant l'épreuve.

Article 5 : Ravitaillement

Un poste de ravitaillement est prévu sur l'esplanade des Buttes.

Article 6 : Récompenses

Course des As : chaque participant recevra 1 bouteille de vin.

Coupes et lots en vins pour les classements scratch et par catégories.

Courses jeunes : 1 médaille à tous les participants et récompense à tous.

Article 7 : Dossards

Tout athlète participant doit être muni d'un dossard remis par l'organisation épinglé sur la poitrine afin d'être classé.

Retrait des dossards le jour de la course Esplanade des Buttes rue de la Berchère sur le coté de la maison de Nuits à partir de 18 h.

Article 8 : Résultats

Vous pourrez consulter les résultats le lendemain de l'épreuve sur (www.nuitscourseapied.com).

Article 9: Tarifs

. Courses jeunes (EA-PO et BE-MI) : GRATUIT.

. Course des As : 7 € avant le 9 juillet et 8,00 € le jour de l'épreuve.

